



« La mobilisation des sites du patrimoine mondial de Dahshur pour le patrimoine culturel »

Programme conjoint Culture et Développement du F-OMD mis en œuvre en

ÉGYPTE

Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



[Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

Actions du programme conjoint:

- Renforcement des capacités institutionnelles de **sauvegarde du patrimoine culturel** : 45 fonctionnaires du Conseil suprême des antiquités ont été formés à la gestion et à la conservation des biens archéologiques et du patrimoine mondial ;
- Création d'un Forum du développement économique local, enregistré comme ONG, pour servir de plate-forme durable à la **gestion communautaire du site de Dahchour** ;
- Il a été recommandé d'inclure le lac et la palmeraie de Dahchour à l'intérieur de la zone tampon du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et au Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

Produits du programme conjoint:

Plusieurs produits du PC ont été conçus dans le cadre des efforts consacrés à l'élaboration d'un Plan directeur intégré pour Dahchour, qui constitue un sous-ensemble du bien du patrimoine mondial de Memphis et sa nécropole, en vue de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel de Dahchour tout en encourageant le développement durable de la région:

- Cartographie des ressources culturelles et naturelles de Dahchour à l'aide de systèmes d'information géographique ;
- Finalisation et approbation par le Gouvernement du Plan d'aménagement touristique de Dahchour visant à offrir aux communautés locales des perspectives d'emploi durables dans le domaine du tourisme culturel ;
- Evaluation environnementale et analyse des eaux du lac de Dahchour, et soumission d'un dossier à l'Agence égyptienne des affaires environnementales afin que le lac soit classé comme zone nationale protégée, de façon à assurer une préservation efficace de cette zone de biodiversité unique.

Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.



Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Actions du programme conjoint:

- Appui à **la créativité et à la protection des expressions culturelles** à travers :
 - Le renforcement des capacités des riverains de Dahchour à grande échelle dans le secteur de l'artisanat : formation de 330 artisans dans 5 sous-secteurs artisanaux (mobilier en bois et feuilles de palmier, vannerie, nattes, tapis, ouvrages perlés et broderie); efforts particuliers consacrés à aider les femmes (83% des participants) grâce à des activités spécifiques de renforcement des capacités (5 ateliers « Women Get Ahead » suivis par plus de 100 femmes ; formation en matière de production artisanale suivie par 20 femmes sans emploi, etc.).
 - Le soutien financier apporté aux entrepreneurs culturels de Dahchour (création d'une unité locale prestataire de services d'appui au développement d'entreprise et de microcrédits, 170 PME en ont déjà bénéficié).
- Un **système participatif de gouvernance locale dans le domaine de la culture** a été mis en place grâce à la création du Forum de développement économique local, permettant aux parties prenantes, chefs de communautés et représentants de groupes défavorisés locaux de participer à la gestion et à la coordination des activités du Programme conjoint (le Forum restera en place après l'achèvement du PC).

Produits du programme conjoint:

Appui à **la créativité et à la protection des expressions culturelles** par la production de fiches techniques présentant de nouvelles créations artisanales, destinées à servir d'outils de renforcement des capacités auprès d'artisans et d'ONG.